



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

L'université François-Rabelais de Tours, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP), sise 60 rue du Plat d'Etain, 37020 Tours cedex 1, représentée par Loïc Vaillant, en sa qualité de Président

et

Le lycée Voltaire d'Orléans, Établissement Public Local d'Enseignement (EPL), sis 3 avenue Voltaire, 45072 Orléans cedex 2, représenté par Guy-Roger Meitinger, en sa qualité de Proviseur

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L612 - 3 ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VIII (en cas de signature avec un établissement de l'enseignement agricole) ;
- Vu la circulaire n°2013-0012 du 18-6-2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ;
- Vu la convention cadre académique lycée/EPCSCP votée en Conseil d'administration du lycée Voltaire le 11 juin 2015 ;
- Vu la délibération n°... du CA du jj/mm/aaaa de l'EPCSCP.... ;
- Vu la délibération n°...du CA du jj/mm/aaaa du lycée ,

PREAMBULE

La présente convention s'inscrit dans le prolongement des objectifs de la loi relative à l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 juillet 2013, et de la convention cadre académique dans le but de favoriser le rapprochement des lycées et des EPCSCP. Mieux préparer les élèves à l'enseignement supérieur, mieux les orienter, mieux les conduire à la réussite de leur première année d'études supérieures sont les enjeux propres au continuum "bac -3; bac +3" d'une part, en veillant à la sécurisation des parcours des étudiants et d'autre part, en favorisant la coopération pédagogique entre les enseignants des lycées et les enseignants des universités.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, chaque lycée public disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur a pour obligation de conclure une convention avec un ou plusieurs EPCSCP de son choix dans son académie. Cette disposition est soumise à dérogation lorsqu'aucun EPCSCP de l'académie ne propose de formations d'enseignement supérieur en lien avec celles dispensées dans le lycée (cf. L612-3 code de l'éducation). Ces conventions doivent être établies avec les EPCSCP en lien avec le domaine de la formation dispensée par le Lycée et disposant d'une offre de formation permettant la double inscription des étudiants.

Sont concernés, les étudiants des formations suivantes :

- **Au lycée Voltaire** : les étudiants en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles des Filières Économiques et Commerciales (voie économique ECE voie technologique ECT) - inscrits en première année (rentrée 2015) et deuxième année (rentrée 2016) ;
- **A l'université François-Rabelais de Tours** : des parcours correspondant en Licence de Droit, AES (Administration Économique et Sociale), Économie et Histoire.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Conformément au préambule, la présente convention concerne les étudiants inscrits en CPGE au lycée Voltaire qui émettraient le désir d'accéder aux formations du cursus Licence délivrées par l'Université François-Rabelais de Tours. La convention a pour objet de préciser les conditions d'obtention des diplômes de l'Université par les étudiants de CPGE du lycée Voltaire.

L'article 3 établit les correspondances entre les CPGE du lycée Voltaire et les licences de l'Université François-Rabelais de Tours dans lesquelles les étudiants peuvent prétendre à une inscription. Ainsi, la convention reposerait sur le principe général de convergence de la décision de l'Université de Tours avec celle du conseil de classe de CPGE du lycée Voltaire pour les étudiants de première comme de seconde année.

Article 2 : INSCRIPTIONS

2-1 Une double inscription

Les étudiants inscrits en CPGE ECE ou ECT au lycée Voltaire s'inscrivent dans une formation proposée par l'Université François-Rabelais de Tours dans le cadre de cette convention, selon des modalités précisées par décret. Cette inscription emporte paiement des droits d'inscription prévus à l'article L. 719-4. Ils sont de ce fait des étudiants à part entière de l'Université de Tours (article 4 de la convention cadre académique).

L'inscription en CPGE au lycée Voltaire constitue l'inscription principale et l'inscription à l'université François-Rabelais de Tours, l'inscription secondaire. Dans ce cadre-là et pour répondre au mieux aux objectifs fixés, l'étudiant sera inscrit en régime spécial d'étude (RSE) à l'université.

2-2 Calendrier d'inscription

Les étudiants de CPGE en CPGE ECE ou ECT s'inscrivent dans une formation proposée par l'Université François-Rabelais de Tours, signataire de la présente convention avant le 15 octobre. Pour l'année 2015-16 en raison de la signature tardive de la convention, les étudiants pourront s'inscrire jusqu'au 10 décembre.

L'inscription administrative pourra être réalisée par correspondance pour les premières années de CPGE. L'inscription par correspondance ne permettra pas le paiement en trois fois qui n'est réalisable que pour une inscription en présentiel dans les locaux de l'université. Les deuxièmes années s'inscriront via le site internet comme les autres étudiants de l'université François-Rabelais.

2-3 : Droits d'inscription

Pour l'année 2015/2016, les élèves de 1^{ère} année de CPGE s'acquittent des droits d'inscription à l'Université François-Rabelais de Tours établis conformément aux dispositions de l'arrêté fixant les taux de droits d'inscription d'établissements publics d'enseignement supérieur.

Les boursiers sont exonérés des droits d'inscription exceptés des droits de médecine préventive.

L'Université François Rabelais de Tours perçoit les droits d'inscription.

2-4 Inscriptions multiples

L'étudiant peut s'inscrire dans plusieurs Licences.

2-5 Services rendus aux étudiants

A l'inscription universitaire, les étudiants se verront remettre la carte d'étudiant par l'Université François-Rabelais de Tours qui leur donnera accès à tous les services mis à disposition par l'Université (accès aux ressources numériques, aux bibliothèques universitaires...). Un descriptif des services offerts sera communiqué aux étudiants.

La présente convention figurera sous APB dès la campagne d'orientation 2016, sera exposée lors des interventions des enseignants des deux CPGE en établissements du secondaire, lors des forums et lors de la journée portes ouvertes du lycée.

Article 3 : FORMATIONS CONCERNÉES PAR LE PARTENARIAT

Le tableau suivant établit les correspondances de validation entre les CPGE du lycée Voltaire et les licences de l'Université François Rabelais de Tours.

	Étudiant inscrit en :			
	1re année CPGE voie ECE Economiques et Commerciales voie Economique		1re année CPGE voie ECT Economiques et Commerciales voie Technologique	
<i>Avis du conseil de classe de CPGE</i>	<i>Année validée (60 crédits alloués par le conseil de classe)</i>	<i>Année non validée</i>	<i>Année validée (60 crédits alloués par le conseil de classe)</i>	<i>Année non validée</i>
Inscription en :				
L1 Droit	Obtention de la L1	validation partielle possible *	Obtention de la L1	validation partielle possible *
L2 AES	Obtention de la L1	validation partielle possible *	Obtention de la L1	validation partielle possible *
Économie	Obtention de la L1	validation partielle possible *	Obtention de la L1	validation partielle possible *
Histoire	Obtention de la L1	validation partielle possible *	Obtention de la L1	validation partielle possible *

* validation partielle possible via dossier VA et éventuellement examens complémentaires

	Étudiant inscrit en :			
	2e année CPGE voie ECE		2e année CPGE voie ECT	
<i>Avis du conseil de classe de CPGE</i>	<i>Année validée (60 crédits alloués par le conseil de classe)**</i>	<i>Année non validée</i>	<i>Année validée (60 crédits alloués par le conseil de classe)**</i>	<i>Année non validée</i>
Inscription en :				
L2 Droit	Obtention de la L1 ⁽¹⁾	validation partielle possible *	Obtention de la L1 ⁽¹⁾	validation partielle possible * (
L2 AES	Obtention de la L2	validation partielle possible *	Obtention de la L2 ⁽²⁾	validation partielle possible *
L2 Économie	Obtention de la L2	validation partielle possible *	Obtention de la L1 Obtention partielle de la L2 ⁽³⁾	validation partielle possible *
L2 Histoire	Obtention de la L2	validation partielle possible *	Obtention de la L2	validation partielle possible *

* validation partielle possible via dossier VA et éventuellement examens complémentaires

** ou admissibilité au concours

Commentaires

(1). Du fait de la présence en L2 d'une grande partie des enseignements fondamentaux requis par les carrières du droit, les étudiants inscrits dans cette filière ne pourront obtenir que la première année de Droit quel que soit le nombre d'années passées en CPGE. Il pourra par contre être proposé aux étudiants intéressés de s'inscrire dans un cursus bi-disciplinaire leur assurant l'obtention conjointe de la L1 de Droit et de la L2 d'une autre discipline en fin de scolarité en classes préparatoires.

(2). Orientation conseillée en L3 gestion ou AGE

(3). Il sera demandé aux étudiants issus des CPGE ECT inscrits en Licence d'Économie de passer les examens de rattrapage en micro et macroéconomie pour obtenir la L2. Ces examens sont déjà organisés dans le cadre de l'université pour les étudiants issus de PACES et font l'objet d'une offre pédagogique spécifique.

Une procédure a été envisagée pour les étudiants en difficulté en CPGE et susceptibles de ne pas voir le conseil de classe proposer la validation de leur année. Ces étudiants en décrochage feraient l'objet d'un avertissement lors du premier conseil de classe. Si les difficultés se confirment, l'étudiant serait admis à passer les examens au même titre que les étudiants en statut RSE. Sur proposition du dernier conseil de classe de l'année, une partie des ECTS pourrait être validée sur décision d'une commission de l'université. L'étudiant n'aurait alors plus à passer que les matières non validées.

Article 4 : COMMUNICATION/PUBLICITE DE LA CONVENTION

Une information détaillée doit être réalisée dans APB (résumé des conventions sur la fiche lycée ou dans la catégorie « en savoir plus » de l'application APB).

Les deux parties conviennent de mettre en place des actions de communication sur leurs conventionnements notamment lors des forums, interventions en établissement du secondaire et sur leurs sites Internet.

Article 5 : ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

De façon à orienter les étudiants dans le choix d'une inscription dans une filière de l'Université, une présentation de chaque filière et des services sera faite en début d'année universitaire au lycée Voltaire par le professeur coordonnateur de la CPGE après une prise d'informations auprès de l'Université de Tours. Au niveau de l'université, un référent scolarité est nommé de façon à répondre aux questions des étudiants par rapport à leur inscription.

Comme pour tout étudiant de l'université, une formation à distance à l'utilisation des ressources de l'Université sera proposée en dehors des heures d'enseignement au lycée et l'accès complet au site WEB de l'université de Tours devra permettre à l'étudiant de suivre des éléments de la formation à distance et de suivre les actualités de la filière choisie.

Article 6 : SUIVI DE LA CONVENTION ET DU PARTENARIAT

La commission académique des formations post-bac, présidée par madame le Recteur, est chargée du suivi des conventions et des partenariats.

Tous les ans un bilan en termes d'inscription, de réussite, de poursuite d'étude, sera transmis aux équipes pédagogiques de l'Université de Tours et des classes CPGE du lycée Voltaire. À chaque changement de maquette d'enseignement, une actualisation sera faite et communiquée aux deux établissements.

Article 7 : DURÉE ET VIE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa signature suite aux votes en Conseil d'administration de l'Université François Rabelais de Tours et du lycée Voltaire d'Orléans.

La présente convention est révisable annuellement.

Fait à en.....exemplaires originaux, le.....

Le Président de l'Université François Rabelais de Tours	Le Proviseur du lycée Voltaire d'Orléans
--	---